

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 12 décembre 2024**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE  
DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 25  
Votants : 29

**D24.079**

L'an deux mille vingt-quatre,  
le douze décembre,  
à 19 heures,  
Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT  
CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en  
session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La  
CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL,  
Président.

L'usager règle un forfait de 10 € par course réglé directement au transporteur à la destination finale. Le reste à charge est réglé par la CC ALCT.

**D24.079 : AVENANTS AUX MARCHES DE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)**

Monsieur le Président rappelle que le TAD a fait l'objet d'un marché pour l'exécution des services de transport à la demande composé de 4 lots.

Il s'agit d'accord cadre à bons de commande avec un montant maximum annuel :

- 15 964 € HT pour chacun des lots n°1 et n°2
- 10 642 € HT pour chacun des lots n°3 et n°4.

L'accord cadre a été conclu du 1er janvier 2024 au 31/12/2024. Il peut être reconduit de façon expresse chaque année pour 12 mois. Le nombre de reconduction est de 3 soit jusqu'au 31/12/2027.

Le titulaire des 4 lots est le Groupement constitué de :

SARL ABJ – LOZ' AIR AMBULANCE (mandataire du groupement)

SARL AMBULANCE CASTAN

Madame Nadine BADAROUX

LES TRANSPORTS LOZERIENS

Les montants maximums avaient été estimés au regard notamment de la fréquentation de l'ancienne organisation du TAD.

Il s'avère que le montant maximum pour les lots 3 et 4 va être dépassé alors que ceux des lots 1 et 2 ne seront pas atteints. Aussi il est proposé de modifier le montant maximum de chacun des lots sans modifier le montant total maxi des 4 lots qui demeure à 53 312 € HT.

Les projets d'avenants sont présentés.

**Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

**APPROUVE** les projets d'avenants n°1 aux lots n°1, 2, 3 et 4 ci-annexés.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à les signer ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 13 décembre 2024,  
Le Président,  
Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémoullis  
48500 LA CANOURGUE

**Jean-Claude SALEIL**

# AVENANT N°1

---

**Au marché pour l'exécution des services du transport à la demande**

**Lot 1 : Circuit n°1**

---



**Communauté de communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

16 Quartier de Trémoulis

48 500 LA CANOURGUE

### **Article 1 :**

Après consultation conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn, a confié par contrat signé en date du 28 décembre 2023 et notifié le 9 janvier 2024, au GROUPEMENT « SARL ABJ - LOZ'AIR AMBULANCE , SARL AMBULANCE CASTAN, Mme Nadine BADAROUX, LES TRANSPORTS LOZERIENS » dont le mandataire est Monsieur Romain PLANCHON 9 Place de la Canourgue 48 500 LA CANOURGUE, l'exécution des services du transport à la demande **Lot 1 : Circuit n°1.**

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant total maximum HT des prestations pour la durée de l'accord cadre.

En effet le montant maximum annuel des 4 lots, dont est titulaire le groupement précité, a été fixé comme suit :

- **15 964 € HT pour chacun des lots n°1 et n°2**
- **10 642 € HT pour chacun des lots n°3 et n°4.**

Soit un montant total annuel de 53 212 € HT

### **Article 2 :**

Au vu de la fréquentation effective du service de TAD, il convient de revoir la répartition des montants annuel par lots comme suit :

- **11 961 € HT pour chacun des lots n°1 et n°2**
- **14 642 € HT pour chacun des lots n°3 et n°4.**

Soit un montant total annuel de 53 212 € HT

### **Article 3 :**

Toutes les dispositions du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

### **Date d'effet du présent avenant :**

A la Canourgue, le

Le Maître d'ouvrage

Monsieur Jean-Claude SALEIL,

Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn

Le Mandataire du Groupement « SARL ABJ - LOZ'AIR AMBULANCE, SARL AMBULANCE CASTAN, Mme Nadine BADAROUX, LES TRANSPORTS LOZERIENS »

Monsieur Romain PLANCHON

# AVENANT N°1

---

**Au marché pour l'exécution des services du transport à la demande**

**Lot 2 : Circuit n°2**

---



**Communauté de communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

16 Quartier de Trémoulis

48 500 LA CANOURGUE

### **Article 1 :**

Après consultation conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn, a confié par contrat signé en date du 28 décembre 2023 et notifié le 9 janvier 2024, au GROUPEMENT « SARL ABJ - LOZ'AIR AMBULANCE , SARL AMBULANCE CASTAN, Mme Nadine BADAROUX, LES TRANSPORTS LOZERIENS » dont le mandataire est Monsieur Romain PLANCHON 9 Place de la Canourgue 48 500 LA CANOURGUE, l'exécution des services du transport à la demande **Lot 2 : Circuit n°2.**

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant total maximum HT des prestations pour la durée de l'accord cadre.

En effet le montant maximum annuel des 4 lots, dont est titulaire le groupement précité, a été fixé comme suit :

- **15 964 € HT pour chacun des lots n°1 et n°2**
- **10 642 € HT pour chacun des lots n°3 et n°4.**

Soit un montant total annuel de 53 212 € HT

### **Article 2 :**

Au vu de la fréquentation effective du service de TAD, il convient de revoir la répartition des montants annuel par lots comme suit :

- **11 961 € HT pour chacun des lots n°1 et n°2**
- **14 642 € HT pour chacun des lots n°3 et n°4.**

Soit un montant total annuel de 53 212 € HT

### **Article 3**

Le circuit n°2 comprend la desserte le jeudi matin à Séverac d'Aveyron de l'arrêt liO « Pharmacie du Château » et de l'arrêt liO « Gare SNCF ». Ces arrêts desservis sont complétés par : 1 arrêt à la zone commerciale de Séverac 9 av Marie Curie à Séverac d'Aveyron.

### **Article 3 :**

Toutes les dispositions du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

### **Date d'effet du présent avenant :**

A la Canourgue, le

Le Maître d'ouvrage

Monsieur Jean-Claude SALEIL,

Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn

Le Mandataire du Groupement « SARL ABJ - LOZ'AIR AMBULANCE, SARL AMBULANCE CASTAN, Mme Nadine BADAROUX, LES TRANSPORTS LOZERIENS »  
Monsieur Romain PLANCHON

# AVENANT N°1

---

**Au marché pour l'exécution des services du transport à la demande**

**Lot 3 : Circuit n°3**

---



**Communauté de communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

16 Quartier de Trémoulis

48 500 LA CANOURGUE



### **Article 1 :**

Après consultation conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn, a confié par contrat signé en date du 28 décembre 2023 et notifié le 9 janvier 2024, au GROUPEMENT « SARL ABJ - LOZ'AIR AMBULANCE , SARL AMBULANCE CASTAN, Mme Nadine BADAROUX, LES TRANSPORTS LOZERIENS » dont le mandataire est Monsieur Romain PLANCHON 9 Place de la Canourgue 48 500 LA CANOURGUE, l'exécution des services du transport à la demande **Lot 3 : Circuit n°3.**

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant total maximum HT des prestations pour la durée de l'accord cadre.

En effet le montant maximum annuel des 4 lots, dont est titulaire le groupement précité, a été fixé comme suit :

- 15 964 € HT pour chacun des lots n°1 et n°2
- **10 642 € HT pour chacun des lots n°3 et n°4.**

Soit un montant total annuel de 53 212 € HT

### **Article 2 :**

Au vu de la fréquentation effective du service de TAD, il convient de revoir la répartition des montants annuel par lots comme suit :

- 11 961 € HT pour chacun des lots n°1 et n°2
- **14 642 € HT pour chacun des lots n°3 et n°4.**

Soit un montant total annuel de 53 212 € HT

### **Article 3 :**

Toutes les dispositions du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

### **Date d'effet du présent avenant :**

A la Canourgue, le

Le Maître d'ouvrage

Monsieur Jean-Claude SALEIL,

Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn

Le Mandataire du Groupement « SARL ABJ - LOZ'AIR AMBULANCE, SARL AMBULANCE CASTAN, Mme Nadine BADAROUX, LES TRANSPORTS LOZERIENS »  
Monsieur Romain PLANCHON

# AVENANT N°1

---

**Au marché pour l'exécution des services du transport à la demande**

**Lot 4 : Circuit n°4**

---



**Communauté de communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

16 Quartier de Trémoulis

48 500 LA CANOURGUE



### **Article 1 :**

Après consultation conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn, a confié par contrat signé en date du 28 décembre 2023 et notifié le 9 janvier 2024, au GROUPEMENT « SARL ABJ - LOZ'AIR AMBULANCE , SARL AMBULANCE CASTAN, Mme Nadine BADAROUX, LES TRANSPORTS LOZERIENS » dont le mandataire est Monsieur Romain PLANCHON 9 Place de la Canourgue 48 500 LA CANOURGUE, l'exécution des services du transport à la demande **Lot 4 : Circuit n°4.**

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant total maximum HT des prestations pour la durée de l'accord cadre.

En effet le montant maximum annuel des 4 lots, dont est titulaire le groupement précité, a été fixé comme suit :

- 15 964 € HT pour chacun des lots n°1 et n°2
- **10 642 € HT pour chacun des lots n°3 et n°4.**

Soit un montant total annuel de 53 212 € HT

### **Article 2 :**

Au vu de la fréquentation effective du service de TAD, il convient de revoir la répartition des montants annuel par lots comme suit :

- 11 961 € HT pour chacun des lots n°1 et n°2
- **14 642 € HT pour chacun des lots n°3 et n°4.**

Soit un montant total annuel de 53 212 € HT

### **Article 3 :**

Toutes les dispositions du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

### **Date d'effet du présent avenant :**

A la Canourgue, le

Le Maître d'ouvrage

Monsieur Jean-Claude SALEIL,

Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn

Le Mandataire du Groupement « SARL ABJ - LOZ'AIR AMBULANCE, SARL AMBULANCE CASTAN, Mme Nadine BADAROUX, LES TRANSPORTS LOZERIENS »

Monsieur Romain PLANCHON